

**Grant Thornton**  
Membre de Grant Thornton International  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

**RSM Paris**  
Membre de RSM International  
5-7 rue des Italiens  
75009 PARIS

**ADLPARTNER**

Siège social : 3, avenue de Chartres - 60500 CHANTILLY  
Société anonyme

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS  
COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE  
RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES  
MIEUX REMUNEREES**

**ADLPARTNER**

Siège social : 3, avenue de Chartres – 60500 CHANTILLY  
Société anonyme

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS  
COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE  
COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX  
PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1.960.452 € avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 avril 2026,

Grant Thornton

*Membre français de Grant Thornton International*

RSM Paris

*Membre de RSM International*

Christophe BONTE  
Associé

Adrien FRICOT  
Associé



## Relevé du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 1 960 452 €.

Montreuil, le 27 février 2026

Bertrand Laurioz  
PDG